



« SÉGUR INFO »

Edito du Maire



Bulletin Municipal – Février 2018 - N° 12

Séguroises, Ségurois, nous abordons une nouvelle année qui se veut dynamique pour notre village, avec encore et toujours divers investissements et diverses activités estivales afin que le niveau attractif et valorisant de notre image de marque reste à un très haut niveau de façon à ce que ce lieu demeure à la hauteur de sa richesse historique et agréable à vivre pour ses habitants. Soyons fiers de notre village.

En matière d'investissements sur les bâtiments publics, le chantier de la réfection totale des toitures des préaux et toilettes face à la salle polyvalente est totalement terminé.

Le premier chantier très important de l'église est également terminé et l'édifice sera bientôt ré-ouvert.

Ce chantier, entièrement sous la compétence de la Communauté de communes, a été d'une grande qualité au niveau de la toiture avec des charpentes neuves sur le chœur et sur la sacristie avec pose d'ardoises de Travassac (19).

A l'intérieur, il a été procédé au remplacement total du plancher du chœur et à la réfection des planchers des deux autels latéraux (détail et photos dans ce journal).

Je me dois de préciser que ces travaux très importants de structure ne peuvent se réaliser sans un apport de TOUS dans le cadre d'un Appel à Mécénat Populaire pour une grande participation de solidarité, toujours en place tant que les chantiers ne sont pas terminés en totalité (extérieur et intérieur).

La rénovation de l'éclairage public va débuter cette année avec des matériels de nouvelle génération type LED en consommation très réduite (gain d'énergie) avec une très bonne luminosité.

Le programme des festivités d'été est en préparation par nos associations actives et généreuses en concertation avec l'Office du Tourisme.

Durant 4 mois (jusqu'à fin juin), nous allons mener une grande action de nettoyage du bourg et de restauration de certains endroits pouvant générer des accidents piétonniers (l'Aumonière, les Charrieroux, etc...). La sécurité est un devoir municipal.

Je dois vous informer également de l'arrivée de la fibre optique avec une première réunion prévue le 2 mars à la mairie, où seront présents les acteurs de ce chantier car nous sommes dans la première phase d'installation courant 2018 et début 2019 en souterrain et filaire (235 prises possibles à Ségur).

La transparence est toujours présente dans notre journal d'information et de liaison. La transparence génère la confiance que nous devons avoir comme fil conducteur pour une vie collective de village dans laquelle nous trouvons la solidarité et l'envie de vivre ensemble en harmonie.

Cordialement

.Pierre-Louis Puygrenier

TRAVAUX RÉALISÉS

Toitures des bâtiments communaux

Lors d'un précédent journal, nous vous avons informés de l'état des bâtiments communaux (préau, cuisine et petit bâtiment toilettes), ces derniers nécessitaient une importante rénovation.

Afin de prolonger l'existence de ces bâtiments, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux portant dans un premier temps sur la remise en état des toitures.

AVANT



APRES

Suite à l'appel d'offres lancé auprès de trois entreprises, et après délibération, la réalisation de ces travaux a été confiée à l'Entreprise RV Rénovation.

Le montant de ces travaux s'élève à 21 059 € HT (subventionné à 67,5 %).

- *Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)* : une aide d'un montant de 8 423,63 € nous a été accordée, ce qui représente 40 % du montant global de l'opération.
- Nous avons également bénéficié de l'aide du Département. Le Conseil Départemental nous a accordé une subvention d'un montant de 5 786 €, qui correspond à 27,5 % du montant total.

Le reliquat fait l'objet d'un autofinancement à hauteur de 6 849 €.

Restauration de l'église

Vendredi 2 février 2017, s'est tenue une réception administrative et technique concernant les travaux de l'église, en présence de Monsieur le Maire Pierre-Louis PUYGRENIER, des premier et troisième Adjointes Messieurs Pierre DAVID et Philippe ECREPONT, de l'Architecte Monsieur Mathieu PUEL, du représentant de la Communauté de communes Monsieur Christophe NARDOT, et des responsables des entreprises intervenantes.

La visite était principalement orientée sur le contrôle des travaux de la charpente, des toitures ainsi que sur les travaux de menuiserie.

Comme vous pouvez le voir sur la photo ci-contre, le plancher du chœur a été entièrement refait avec des planches en châtaigner et en noyer. L'entourage des boiseries a été refixé.



Les magnifiques pierres de granit qui permettent l'accès à l'autel, initialement recouvertes de bois, ont retrouvé leur apparence naturelle.



Les socles en bois des deux autels latéraux ont été restaurés.



Nous pouvons observer que les deux portes latérales ainsi que la porte et la fenêtre de la sacristie ont été remplacées.



Ci-dessous, découvrez la charpente de la sacristie entièrement rénovée ainsi que les toitures refaites avec des ardoises de Travassac et travaillées artisanalement.

Les prochains lots de travaux porteront sur les enduits intérieurs et extérieurs.



Soutien pour la restauration de l'église

Devant l'ampleur des travaux réalisés et restant à réaliser pour la restauration de l'église, la Fondation du Patrimoine a plus que jamais besoin de nous.

Nous remercions les généreux donateurs qui ont déjà participé et nous sommes invités à les rejoindre.

Chaque don, quel que soit son montant, **contribue directement à la sauvegarde** du patrimoine de proximité. Il n'y a **pas de montant minimum de dons**.

Les dons et les cotisations versés à la Fondation du Patrimoine sont **déductibles de l'impôt sur le revenu (IR)** à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi, un don de 100 euros représente une réduction d'impôt de 66 euros. Le don ne coûte donc que 34 euros.

Rejoignons l'univers de la Fondation du Patrimoine ! (Voir fascicule joint).

DOSSIERS EN COURS

Suite de la restauration des bâtiments communaux

La restauration des toitures des deux petits bâtiments abritant les cages d'escaliers donnant accès aux logements communaux, ainsi que le remplacement de l'ensemble de la gouttière et descente centrale sur le bâtiment principal (salle polyvalente) s'imposent.



Deux entreprises ont été contactées et ont répondu à l'appel d'offres sur la base d'un même cahier des charges :

- L'entreprise RV Rénovation (Ségur-Le-Château).
- L'entreprise SARL LA BONNE COGNEE (Meuzac).



Les devis remis par la société RV Rénovation étant les moins élevés, c'est donc cette entreprise qui a été retenue pour effectuer l'ensemble de ces travaux.

Toitures et pose de velux

RV Rénovation : 9 122,30 € HT

Gouttières

RV Rénovation : 2 478,60 € HT

Une demande de subvention est en cours.

DOSSIERS EN COURS (suite)

Numérotation et dénomination des voies communales

La nécessité de revoir toute la numérotation du bourg de Ségur et de procéder à la numérotation et à la dénomination des voies dans les campagnes impose la fabrication des plaques « numéros » et des plaques « appellation des rues ».

Un appel d'offres a été lancé pour la fabrication de :

- 232 numéros
- 64 plaques avec les noms des rues. La société GIROD (Limoges) a été retenue.

Le montant de cette fabrication s'élève à 5 714 € TTC.

Une demande de subventions auprès du Département et une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sont en cours.

Ces plaques seront fabriquées en émail de couleur marron avec une écriture beige.

Cimetière

Notre engagement avec le Groupe ELABOR nous impose une procédure administrative et juridique très stricte.

Nous devons procéder régulièrement à des affichages sur le panneau à l'entrée du cimetière auxquels nous vous demandons d'être attentifs.

L'identification des familles n'étant pas évidente pour toutes les sépultures susceptibles d'être relevées, nous allons déposer très prochainement une plaque identique au modèle ci-dessous sur les sépultures concernées.

Toutes les personnes possédant des renseignements sur ces sépultures sont invitées à les communiquer soit aux familles intéressées, soit à la Mairie de Ségur-Le-Château.

Nous comptons sur la solidarité de tous.

**FACE AU DEFI DU TEMPS ET DE SES OUTRAGES,
CETTE SEPULTURE SE DETERIERE
ET EST CONSTATEE A L'ETAT VISUEL D'ABANDON.
UNE PROCEDURE DE REPRISE EST ENGAGEE.
SI VOUS SOUHAITEZ PRESERVER
VOS DROITS SUR CET EMPLACEMENT,
VEUILLEZ VOUS PRESENTER EN MAIRIE.**

Vous pouvez vous connecter sur www.cimetieres-de-france.fr

VIE CIVILE

Nécrologie

Nous leur rendons un dernier hommage

DÉCÈS :

- **Jean PANNIER**, décédé le 31 décembre 2017 à l'âge de 86 ans.
- **Simone COUDOUEN**, veuve DAUVERGNE, décédée le 10 janvier 2018, à l'âge de 91 ans.

Ils ont séjourné à Ségur ou ils y sont nés, nous leur rendons hommage.

- **Alain BREUIL**, décédé le 28 novembre 2017 à l'âge de 65 ans.
- **Stéphane DUCROS**, décédé le 10 décembre 2017 à l'âge de 49 ans.
Stéphane était domicilié à Saint-Mesmin, il a été inhumé au cimetière de Ségur auprès des siens.
Il était le frère et beau-frère de Muriel et Michel DESMOULINS.
- **Guy CROUZILLAC**, décédé le 21 février 2018 à l'âge de 82 ans, il a été inhumé au cimetière de Ségur.

Nous avons une pensée profonde pour toutes ces familles.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Cartes Nationales d'Identité

Une NOUVEAUTE concernant les démarches pour les cartes nationales d'identité :

⇒ La mairie de Saint-Sornin-Lavolps a ouvert une permanence de proximité le premier mardi de chaque mois afin de réaliser les démarches de demandes de cartes nationales d'identité.

La prise de rendez-vous est obligatoire auprès du secrétariat de mairie au 05 55 73 32 61. Ce service de proximité ne concerne pas les passeports.

Passeport

A l'heure de préparer votre voyage à l'étranger, la question se pose de savoir si vous aurez besoin d'un passeport.

Certains pays sont particulièrement exigeants en matière de durée de validité du passeport. En effet, on pourrait naturellement penser qu'un passeport valide suffit à se rendre à l'étranger. Or **dans certains pays, la durée de validité du passeport doit être de 6 mois après la fin de votre séjour.**

Pour éviter toute surprise désagréable, renseignez-vous avant de partir.

Cartes grises

⇒ **Pour les cartes grises** : Plus besoin de se déplacer au guichet d'une préfecture, il vous suffit d'effectuer vos démarches en ligne à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivre les étapes proposées.

Pour vous aider dans cette démarche en ligne, la préfecture dispose d'un point numérique où un médiateur peut vous accompagner.

Permis de conduire

⇒ **Pour les permis de conduire** : Plus besoin de se déplacer au guichet d'une préfecture, il vous suffit d'effectuer vos démarches en ligne à l'adresse suivante : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> et suivre les étapes proposées.

Pour vous aider dans cette démarche en ligne, la préfecture dispose d'un point numérique où un médiateur peut vous accompagner.

COMMÉMORATIONS

Cérémonie du 11 Novembre

Le 11 Novembre célèbre à la fois l'Armistice de 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France.

Souvenons-nous de tous nos soldats morts pour la France et pour notre liberté.



RENCONTRES CHALEUREUSES ET CONVIVIALES

Repas du CCAS

Comme chaque année, le repas des personnes de 60 ans et plus de la commune s'est déroulé le dimanche 14 janvier autour d'un délicieux repas toujours confectionné par Michel CELERIER.

Cette année nous remercions les chasseurs qui nous ont fourni de belles gigues de chevreuil pour le repas. Il y a eu environ 50 participants au repas. Le père Eurico SAMPAÏO et notre facteur Gilles étaient présents.



Monsieur le Maire a présenté ses vœux et ceux du Conseil Municipal pour l'année 2018 et annoncé les grandes lignes des projets en cours et à venir.

Monsieur le Maire rappelle la législation en vigueur régissant la vie des CCAS. La [loi n° 2015-991](#) du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les centres communaux d'action sociale.

En effet, l'article [L. 123-4 du Code de l'action sociale et des familles](#), issu de la [loi n° 86-17](#) du 6 janvier 1986 instituant les centres communaux d'action sociale (CCAS), prévoyait que chaque commune devait disposer d'un CCAS quelle que soit sa taille.

Cette obligation n'était plus adaptée pour les petites communes, tant sur le plan organisationnel que budgétaire. La loi NOTRe prend en compte cette réalité et apporte ainsi une souplesse et liberté d'organisation pour les communes de moins de 1 500 habitants pour assurer l'action sociale de proximité.

Une commune de moins de 1 500 habitants peut donc dissoudre son CCAS. La loi NOTRe prévoit la dissolution du CCAS dans le but de simplifier et de rationaliser l'organisation administrative de l'action sociale de proximité. La commune exercera, alors directement les missions CCAS.

Prenant acte que très peu d'opérations sont effectuées sur la commune et que la grande majorité des fonds proviennent de la commune, les membres du conseil du CCAS ont donc voté à l'unanimité la dissolution du CCAS ainsi que le transfert du budget du CCAS sur le budget principal de la commune. Cette dissolution sera effective au 31 décembre 2017. Une discussion aura lieu au sein d'un prochain conseil municipal pour l'organisation du repas de l'année 2019 en espérant que celui-ci réunira encore de nombreux participants pour un convivial et agréable moment passé ensemble.

Crèche de Noël

Grâce à la diligence de la Municipalité, cette année encore, malgré les travaux entrepris dans l'église, nous avons pu présenter pour la cinquième fois une crèche. Bâtie selon la tradition provençale, elle se compose de la sainte famille logée dans une étable et d'habitants du village venus la contempler. Ces personnages représentent les anciens métiers que l'on pouvait rencontrer à Ségur. C'est en leurs souvenirs qu'ils sont réalisés. La foule s'agrandit progressivement chaque année au gré du temps. Nous essayons de n'oublier personne, la liste des futures créations est encore longue. C'est l'occasion de nous retrouver tous pour fêter Noël. Après la bénédiction de l'abbé Sampaïo, près d'une centaine de personnes sont venues le dimanche 17 décembre partager cet instant convivial autour de douceurs et ont été bercées par les chants de l'Ensemble Vocal du Pays de Pompadour qui nous a fait l'amitié de sa présence.



CALENDRIER DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES (bac marron) ET TRI DES EMBALLAGES (bac jaune)



Ramassage des bacs marrons (ordures ménagères) :
tous les lundis*.

2018



Ramassage des bacs jaunes (tri des emballages) :
le lundi des semaines paires (bac plein)
* Si lundi jour férié, le ramassage aura lieu le
mercredi de la même semaine.

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
LU 1	JE 1 05	JE 1	DI 1	MA 1	VE 1	DI 1	ME 1 31	SA 1	LU 1	JE 1	SA 1
MA 2	VE 2	VE 2	LU 2	ME 2 18	SA 2	LU 2	JE 2	DI 2	MA 2	VE 2	DI 2
ME 3 01	SA 3	SA 3	MA 3	JE 3	DI 3	MA 3	VE 3	LU 3	ME 3 40	SA 3	LU 3
JE 4	DI 4	DI 4	ME 4	VE 4	LU 4	ME 4 27	SA 4	MA 4	JE 4	DI 4	MA 4
VE 5	LU 5	LU 5	JE 5	SA 5	MA 5	JE 5	DI 5	ME 5 36	VE 5	LU 5	ME 5 49
SA 6	MA 6	MA 6	VE 6	DI 6	ME 6 23	VE 6	LU 6	JE 6	SA 6	MA 6	JE 6
DI 7	ME 7 06	ME 7 10	SA 7	LU 7	JE 7	SA 7	MA 7	VE 7	DI 7	ME 7 45	VE 7
LU 8	JE 8	JE 8	DI 8	MA 8	VE 8	DI 8	ME 8 32	SA 8	LU 8	JE 8	SA 8
MA 9	VE 9	VE 9	LU 9	ME 9 19	SA 9	LU 9	JE 9	DI 9	MA 9	VE 9	DI 9
ME 10 02	SA 10	SA 10	MA 10	JE 10	DI 10	MA 10	VE 10	LU 10	ME 10 41	SA 10	LU 10
JE 11	DI 11	DI 11	ME 11 15	VE 11	LU 11	ME 11 28	SA 11	MA 11	JE 11	DI 11	MA 11
VE 12	LU 12	LU 12	JE 12	SA 12	MA 12	JE 12	DI 12	ME 12 37	VE 12	LU 12	ME 12 50
SA 13	MA 13	MA 13	VE 13	DI 13	ME 13 24	VE 13	LU 13	JE 13	SA 13	MA 13	JE 13
DI 14	ME 14 07	ME 14 11	SA 14	LU 14	JE 14	SA 14	MA 14	VE 14	DI 14	ME 14 46	VE 14
LU 15	JE 15	JE 15	DI 15	MA 15	VE 15	DI 15	ME 15 33	SA 15	LU 15	JE 15	SA 15
MA 16	VE 16	VE 16	LU 16	ME 16 20	SA 16	LU 16	JE 16	DI 16	MA 16	VE 16	DI 16
ME 17 03	SA 17	SA 17	MA 17	JE 17	DI 17	MA 17	VE 17	LU 17	ME 17 42	SA 17	LU 17
JE 18	DI 18	DI 18	ME 18 16	VE 18	LU 18	ME 18 29	SA 18	MA 18	JE 18	DI 18	MA 18
VE 19	LU 19	LU 19	JE 19	SA 19	MA 19	JE 19	DI 19	ME 19 38	VE 19	LU 19	ME 19 51
SA 20	MA 20	MA 20	VE 20	DI 20	ME 20 25	VE 20	LU 20	JE 20	SA 20	MA 20	JE 20
DI 21	ME 21 08	ME 21 12	SA 21	LU 21	JE 21	SA 21	MA 21	VE 21	DI 21	ME 21 47	VE 21
LU 22	JE 22	JE 22	DI 22	MA 22	VE 22	DI 22	ME 22 34	SA 22	LU 22	JE 22	SA 22
MA 23	VE 23	VE 23	LU 23	ME 23 21	SA 23	LU 23	JE 23	DI 23	MA 23	VE 23	DI 23
ME 24 04	SA 24	SA 24	MA 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24	LU 24	ME 24 43	SA 24	LU 24
JE 25	DI 25	DI 25	ME 25 17	VE 25	LU 25	ME 25 30	SA 25	MA 25	JE 25	DI 25	MA 25
VE 26	LU 26	LU 26	JE 26	SA 26	MA 26	JE 26	DI 26	ME 26 39	VE 26	LU 26	ME 26 52
SA 27	MA 27 09	MA 27	VE 27	DI 27	ME 27 26	VE 27	LU 27	JE 27	SA 27	MA 27	JE 27
DI 28	ME 28	ME 28 13	SA 28	LU 28	JE 28	SA 28	MA 28	VE 28	DI 28	ME 28 48	VE 28
LU 29		JE 29	DI 29	MA 29	VE 29	DI 29	ME 29 35	SA 29	LU 29	JE 29	SA 29
MA 30		VE 30	LU 30	ME 30 22	SA 30	LU 30	JE 30	DI 30	MA 30 44	VE 30	DI 30
ME 31		SA 31		JE 31		MA 31	VE 31		ME 31		LU 31